

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE (IAG) : RECOMMANDATIONS POUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'intelligence artificielle générative (IAG) influence aujourd'hui divers secteurs, dont l'éducation. L'utilisation de l'IAG enrichit les méthodes d'enseignement mais soulève des questions essentielles de transparence, de sécurité des données et d'éthique, en particulier pour les élèves mineurs : « *Certains outils d'IAG interdisent l'utilisation aux personnes mineures sans autorisation parentale. Il est ainsi délicat de mettre une IAG à disposition des élèves mineurs, notamment jusqu'à 13 ans, mais il convient de leur en apprendre les principes de fonctionnement de base et le bon usage, [...] »*¹.

Pour qui souhaite intégrer l'IAG dans son enseignement, il est essentiel de prendre conscience des opportunités et des risques, et de suivre les recommandations ci-dessous, qui visent une utilisation éclairée et responsable de ces outils.

OPPORTUNITÉS

Création de contenus pédagogiques

Les outils d'IAG peuvent soutenir le corps enseignant dans la réalisation de contenus et séquences pédagogiques à l'instar d'autres outils numériques.

Personnalisation des apprentissages

L'IAG permet de créer des parcours pédagogiques adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève, en fonction de son rythme, de ses forces et de ses faiblesses. Cela inclut des activités ciblées et des ressources pédagogiques personnalisées, ce qui est utile dans des classes hétérogènes.

Accessibilité accrue

Des outils comme les convertisseurs de texte en parole ou les services de traduction rendent l'apprentissage plus accessible aux élèves ayant des besoins spécifiques.

RISQUES

Protection des données personnelles

Les systèmes d'IAG collectent et analysent de très grandes quantités de données. La plupart des outils d'IAG ne respectent pas la protection de la vie privée et la sécurité des données. De ce fait, seules les données pédagogiques peuvent être travaillées via une IAG.

Dépendance et passivité

Une intégration non encadrée de l'IAG peut entraîner une dépendance excessive aux systèmes automatisés, réduisant les compétences humaines et l'esprit critique. Elle peut aussi renforcer des biais, notamment liés aux stéréotypes sociaux. Cela risque de limiter l'autonomie et la capacité d'analyse des individus, en favorisant une trop grande confiance dans les solutions algorithmiques.

Authenticité des travaux scolaires

Certains élèves pourraient produire par IAG des réponses ou des textes pour accomplir leurs tâches sans forcément comprendre les concepts ou faire les efforts attendus. Pour le corps enseignant, cela complique l'évaluation des connaissances et compétences réelles de chaque élève et nécessite des stratégies de suivi pour encourager un apprentissage authentique et actif.

¹ CIIP, *Intelligence artificielle générative IAG - Recommandations pour une utilisation réfléchie et mesurée dans l'enseignement* 2025.

Enjeux écologiques

L'utilisation des IA génératives (IAG) entraîne un coût environnemental significatif, en particulier en raison de la consommation d'énergie nécessaire à leur fonctionnement. Il est donc essentiel d'adopter une utilisation modérée de ces outils.

Absence de recul

L'enseignement nécessite un certain recul académique et pédagogique. L'IAG n'existe pour le grand public que depuis 2022. C'est pourquoi, il est nécessaire d'appréhender ces outils avec une certaine retenue.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations du Service de l'enseignement suivent celles de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), en y ajoutant une ligne de conduite cantonale. L'objectif est de cadrer l'usage des IAG dans l'environnement scolaire, et de maximiser les bénéfices de ces outils tout en renforçant une utilisation éthique et pédagogique.

1. Se former aux concepts de base

- 1.1. Suivre des cours de formation continue pour acquérir des notions fondamentales afin de mieux comprendre l'usage de l'IAG et rester informé sur les avancées et bonnes pratiques.
- 1.2. Partager ses expériences et ses pratiques au sein du corps enseignant de son établissement, notamment par l'intermédiaire des responsables d'établissement pour le domaine numérique.

2. Gérer les données avec vigilance

- 2.1. Avec les outils standard en ligne, ne jamais utiliser de données personnelles.
- 2.2. Pour travailler avec tout type de données, notamment des données personnelles, n'utiliser que des applications hors ligne ou une IAG bénéficiant d'un traitement de bout en bout en Suisse.
- 2.3. Pour tester l'IAG avec les élèves, utiliser uniquement des applications hors ligne ou une IAG bénéficiant d'un traitement de bout en bout en Suisse.

3. Adopter une approche flexible dans l'évaluation

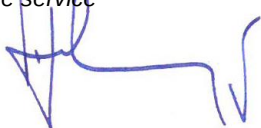
- 3.1. Privilégier des méthodes d'évaluation qui valorisent l'originalité et la compréhension des élèves afin d'éviter la substitution de leurs capacités cognitives par l'IAG.
- 3.2. L'IAG est à situer comme une assistance au service du développement des connaissances et des compétences des élèves.

4. Sensibiliser les élèves

- 4.1. L'IAG ne doit pas être utilisée par les élèves avant la 10^e année. En 10^e année et 11^e année, des expérimentations peuvent être réalisées en classe.
- 4.2. Prérequis nécessaire à l'utilisation d'outils d'IAG, les élèves doivent être sensibilisés aux réelles plus-values et à la place des outils d'IAG dans la vie quotidienne au regard des enjeux écologiques.
- 4.3. Rendre attentifs les élèves aux biais potentiels des algorithmes pour développer leur esprit critique face aux informations fournies par une IAG.
- 4.4. Etablir dans le contrat pédagogique les conditions d'utilisation de l'IAG, les usages pertinents et convenir de la transparence lors de l'utilisation des IAG par les élèves et les enseignants.

Service de l'enseignement, le 7 février 2025.

Fred-Henri Schnegg
Chef de service



Cyril Jeanbourquin
Responsable de l'éducation numérique

